

ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 12 décembre 2020

Début du C.A. à 9h.

En raison du contexte sanitaire actuel, ce Conseil d'Administration s'est déroulé de manière dématérialisée.

Membres du CA présent(e)s: Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Christine BLANCHARD, Philippe CAZAL, Christian CREPEAU, Anne GUELTON, Christine ROQUES, Catherine VERGER-VIALA, Jean-Luc THIBAUT, Lucette ZELLER.

Membres du CA excusés: Françoise RECAMIER, Christine STHEMER.

Adhérent : Jean-Louis ESCUDIER.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 26/09/2020 est adopté à l'unanimité des présents

➤ **Point sur les thématiques traitées par ECCLA depuis le C.A du 26/09/2020**

En raison de la COVID 19 et du deuxième confinement qui a suivi, il n'y a eu que très peu de réunions depuis fin septembre 2020 : une dizaine par Zoom et en présentiel pour toutes les Commissions départementales.

• **Commissions départementales**

RAPPEL :

Pour la **CDPENAF**, ECCLA dispose d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant.

Pour le **CODERST**, ECCLA dispose d'un poste de titulaire.

Pour la **CDNPS**, ECCLA n'est que suppléante, elle ne peut que rarement y assister car le titulaire est presque toujours présent.

L'Arrêté Préfectoral de composition de la Commission CDNPS et de toutes ses déclinaisons arrive en fin de validité fin 2020.

En vue de son renouvellement pour 2021, les services de la Préfecture ont demandé à ECCLA de proposer des candidatures pour :

- Un poste de titulaire et de suppléant pour la Commission de Sites et Paysages ;
- Un poste de suppléant pour la Commission Nature ;
- Un poste de titulaire et de suppléant pour la Commission Publicité ;
- Un poste de titulaire et de suppléant pour la Commission Carrière.

De plus, la DDTM a proposé à ECCLA un poste de suppléant à la Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

ECCLA a répondu favorablement par courriers à ces propositions et est donc dans l'attente des nouveaux Arrêtés fixant les membres de ces différentes Commissions.

- **CDPENAF, CODERST, CNDPS :** Ils se sont tenus en Préfecture ou DDTM en présentiel mais un certain nombre a été annulé.

*Présidente : Maryse Ardit - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

ECCLA a participé également à la réunion annuelle de la Commission Nature. Le point a été fait en partenariat avec les divers acteurs de l'environnement audois pour l'année 2019-2020 et de nombreuses discussions sur les enjeux et besoins de préservation sur le département audois ont eu lieu.

ECCLA était présente à la Commission annuelle de suivi pour l'aéroport Carcassonne du 04/12/20.

- **Eau**

- *SMMAR* : Consultation électronique sur deux projets pour avis : Projet d'agrandissement de l'ASA d'Armissan et projet d'ASA de Gruissan.

ECCLA a rendu les avis généraux suivants : la première remarque c'est la conformité avec les prévisions du PGRE, il semble donc difficile de refuser ces projets. Cependant l'irrigation croissante de la viticulture nous questionne. Les apports d'eau sont dits « sécurisés » par des barrages mais jusqu'à quand, si les prélèvements continuent d'augmenter. Enfin une question permanente sur ce type de projets. L'investissement est à 80% de l'argent public. Qu'est-ce qui garantit la poursuite de l'exploitation si le viticulteur préfère vendre comme terrain à bâtir à la prochaine révision du PLU ?

- *Aqua Domitia* : Instance de concertation le 10/11/20. Bilan annuel de suivi de l'actualité du projet ainsi que présentations de l'avancement des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) concernés par Aqua Domitia et bilan général de la situation de la ressource en eau disponible. Les canalisations vont bientôt arriver dans la zone de Béziers où se situe un énorme projet touristique (voir plus bas) dont on ne sait rien sur les besoins en eau
- *PAPI 3* : Le PAPI 2 se termine et un PAPI 3 va commencer à s'élaborer. ECCLA envoie donc un courrier fin novembre aux responsables du SMMAR pour leur faire part de leur souhait de pouvoir y être associée en fonction des possibilités.

- **Energies**

- *Eolien en mer* : La feuille de route pour les projets commerciaux en Méditerranée se précise. Un débat public va avoir lieu pour déterminer à l'intérieur des 4 grandes zones antérieurement délimitées (en tout 3.500km²) quelles sont les zones les plus propices, celles qui ont le mieux d'impact.

Pour la préparer une réunion a eu lieu sous l'égide du ministère avec toutes les parties institutionnelles et FNE LR et FNE PACA. Deux points sont à l'ordre du jour. Le premier concerne la possibilité d'utiliser « l'éoloscope en mer » de FNE pour aider le public à s'approprier les éléments du débat, ce qui représente une reconnaissance intéressante du travail de FNE. La seconde partie donnait un état des lieux des études lancées ou à lancer.

A ce stade, il faut préciser que les conditions de développement de l'éolien commercial en mer se sont précisées. C'est l'état qui fait un état des lieux environnemental des différentes zones. Après le débat public et le bilan de ces études, l'Etat fixera une zone réduite pour les projets à venir et c'est sur cette zone que se feront les appels d'offres. Ce qui est en projet ce sont au départ deux ou trois zones pour des projets de 250kW, mais avec possibilité d'extension de 500kW de plus à l'horizon 2030

- **Extension du port de PLN**

La réunion du comité de suivi environnemental a eu lieu le 13 octobre en présentiel mais assez peu de participants. La réunion a été nettement plus intéressante que la première car elle a fait le point de toutes les études lancées. Evidemment, à ce stade, pas encore de résultats. A une question sur le risque de voir arriver des ammonitrates (accident du port de Beyrouth), M.Codorniou réponds par la négative de façon certaine.

<https://www.eccla-asso.fr/cr-de-la-commission-de-suivi-environnemental-du-port-de-port-la-nouvelle-du-13-10-20/>

- **Espaces Naturels**

- *Enquête Publique INRAe* : Elle concerne le défrichement de 11 hectares sur le Massif de la Clape pour le transfert de la collection VASSAL-Montpellier de ressources génétiques de vignes d'INRAe sur la commune de Gruissan. ECCLA donne son avis <https://www.eccla-asso.fr/07-11-20-avis-deccla-sur-lenquete-publique-concernant-le-defrichement-sur-le-massif-de-la-clape/>

- *Projet de parc cinématographique à Béziers* : Une concertation très discrète pour le projet pharaonique et destructeur de parc d'attraction privé autour du cinéma à Béziers. Un projet à 300M€, un « futuroscope du cinéma et de l'audiovisuel », un projet qui se veut d'ampleur internationale, un projet qui vise 2 millions de visiteurs par an, un projet qui va bétonner 60ha, à l'entrée Est de Béziers, donc très proche de l'Aude. ECCLA participe à cette consultation : <https://www.eccla-asso.fr/04-03-20-cp-eccla-une-concertation-tres-discrete-pour-le-projet-pharaonique-et-destructeur-de-parc-dattraction-prive-autour-du-cinema-a-beziers/>
- *Palombes* : Le pigeon ramier dit également palombe, est classé espèce nuisible dans l'Aude pour cause de « destructions des cultures notamment hors période de chasse » par A.P. Sa chasse est rendue possible pour un mois supplémentaire par A.P. dérogatoire (fin mars environ). Ces Arrêtés préfectoraux « chasse au nuisible » sont pris et renouvelables chaque année. ECCLA écrit donc à la Préfecture et ses services afin de demander la non prolongation de cet A.P. en insistant sur le danger pour les personnes de cette chasse trop proche des jardins et demande également qu'on lui apporte les éléments justifiant le classement de la palombe en nuisible.
- *Transports dangereux sur la RD 709 de La Palme* : Cette route longe les étangs de La Palme jusqu'à Port La Nouvelle. De nombreux camions transportant des matières dangereuses (dont du pétrole) l'empruntent et on peut redouter un risque de pollution de ces espaces remarquables si un accident se produit. ECCLA écrit au Conseil Départemental afin de demander une interdiction de circulation pour ces camions sur cette RD 709. Il existe, en effet, un parcours routier beaucoup plus adapté pour ces poids lourds en empruntant depuis Port la Nouvelle la RD 6139.

- **Risques industriels**

- *ORANO*

L'Observatoire des rejets d'ORANO, coprésidé par le Sous-Préfet et la Présidente d'ECCLA, poursuit son travail. Mis en veille plusieurs mois, il redémarre pour préparer le 3ème rapport. Les deux premiers sont disponibles sur le site d'ECCLA (et de la DREAL).

<http://www.eccla-asso.fr/10-12-18-observatoire-de-la-commission-de-suivi-de-site-orano-comurhex/>

L'essentiel de ce second rapport tient en deux éléments :

1/ les demandes faites à ORANO à la suite du premier rapport ont été réalisées

2/ les mesures sur les végétaux agricoles, et aussi sur l'eau pour certains éléments, ont mis en évidence une capacité insuffisante des laboratoires pour rechercher les faibles doses. Des progrès ont été fait sur ce point réglant une partie des problèmes.

A noter que le PNR a intégré l'Observatoire pour le volet qualité de l'eau. 2 réunions préparatoires ont eu lieu en octobre et novembre.

- **Pesticides**

RAPPEL : Traitement des vignes par hélicoptère dans l'Aude et l'Hérault

Suite à d'importantes pluies en mai, de nombreux territoires viticoles ont été inondés. Les viticulteurs demandent alors une dérogation afin de traiter par voie aérienne leurs vignes non accessibles afin de lutter contre mildiou, ce qui est interdit par la loi depuis 2014.

ECCLA, la Confédération Paysanne et FNE s'opposent publiquement au traitement des vignes par hélicoptère dans l'Aude et l'Hérault en publiant ce CP : <https://www.eccla-asso.fr/25-05-20-cp-commun-denoncant-epandage-par-helicoptere-des-pesticides-sur-le-vignoble-audois-et-heraultais/>

Dans un communiqué du 4 juin, le Syndicat des Vignerons de l'Aude s'attaque violemment aux signataires qui font un CP commun en réponse [CP rep-syndicat-vignerons 16-06-2020 VF](#)

Des actions de justice sont en cours pour menaces et aussi pour discours discriminatoires.

➤ **Point sur le site d'ECCLA et Facebook**

RAPPEL : Le nouveau site d'ECCLA a vu le jour fin avril/début mai 2019. Il est mis à jour très régulièrement et une société de maintenance en assure la sécurité et les mises à jour. Il attire quotidiennement environ 50 personnes. A noter que ces visiteurs consultent en cliquant 200/250 pages du site en moyenne journalière.

*Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr*

Il est possible d'adhérer et de payer en ligne. Retrouvez toutes les infos d'ECCLA sur eccla-asso.fr

Pour Facebook, après une période d'inactivité, Christian a repris l'animation du compte d'ECCLA.
<https://www.facebook.com/ECCLA-519611398196206>

➤ **Actualités régionales FNE-LR**

- Pour retrouver toutes les actualités de FNE-LR : <http://www.fne-languedoc-roussillon.fr/>

- Nous vous rappelons la possibilité de devenir **Sentinelles de la nature**. A ce jour, 492 citoyens engagés, 791 signalements dont 508 publiés sur tout le territoire du Languedoc-Roussillon. ECCLA fait partie du COPIL qui se réunit mensuellement pour examiner les alertes <https://sentinellesdelanature.fr/Languedoc-Roussillon.15.html>

Donc, n'hésitez pas à vous en servir et à diffuser cette information autour de vous !!

- *Formations*

Ces formations sont ouvertes à tous les adhérents des associations affiliées à FNE-LR :

<https://fne-languedoc-roussillon.fr/formations/formations-associatives/>

- Journée de formation et d'échanges : « Comment répondre au besoin en eau de l'agriculture dans un contexte de changement climatique tout en respectant l'environnement ? » *Mercredi 30 septembre en VISIO*

- Journée d'échanges : « Réutilisations des eaux usées dans les milieux agricoles ou des espaces verts ». Travail sur la position de FNE et élaboration d'une position de FNE LR car la zone méditerranéenne nécessite une approche particulière

➤ **Questions diverses**

- *Recueil des Actes Administratifs :*

Sous l'impulsion de Christian et afin d'être fidèle à son choix d'être une Association de vigilance environnementale, ECCLA a décidé d'effectuer mensuellement une « sélection » des Actes Administratifs parus sur le site de la Préfecture de l'Aude qui pourraient vous intéresser.

Les principaux thèmes privilégiés sont : environnement, eau, nature, forêt, urbanisme, chasse, déchets.

Le Recueil des Actes Administratifs contient les actes réglementaires de portée générale des autorités administratives de l'État devant faire l'objet d'une publicité. La publication au recueil détermine la date de l'entrée en vigueur de l'acte et le point de départ du délai d'un éventuel recours contentieux.

Pour les consulter, il suffit de cliquer sur le lien <https://www.eccla-asso.fr/04-06-20-eccla-sentinelles-du-recueil-des-actes-administratifs-de-laude/> et vous pourrez les retrouver mois par mois, ce depuis janvier 2020. L'actualisation mensuelle est assurée également par Christian.

- *Recensement des centrales solaires dans l'Aude*

Christian a commencé à effectuer ce travail préliminaire de recensement des sites photovoltaïques existant dans l'Aude, car à ce jour il n'en existe pas réellement de finalisés. De nombreux critères sont à prendre en compte pour effectuer ce lourd travail ce qui le rend assez ardu à réaliser. A suivre donc...

Le prochain C.A. d'ECCLA est fixé au 13/03/21 à 9h
La prochaine A.G. d'ECCLA est fixée au 10/04/21 à 9h

Le CA se termine à 12h

Narbonne, le 24/12/20

Pour ECCLA,

La secrétaire Christine ROQUES

